

[illegible]

rei huiusmodi huiusmodi. $\frac{1}{2}$ huiusmodi huiusmodi
 huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi
 huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi huiusmodi

24th Dec. 1871. I have just received
 a letter from your mother, and I am
 very glad to hear from her. I am
 well and hope this letter will find
 you the same. I am very
 affectionately yours, your father.

Dieu lui a donné, car il a plu à sa sainte volonté
 une occasion d'être le plus parfait d'entre eux, et
 de lui donner une sainte âme et de le servir.

[illegible]

A B:

Leopold: Dreyer

1833



[illegible]

Ταύτα οὐκ ἔστιν ἀπὸ τοῦ
 ἰσχυροῦς τοῦ Θεοῦ, ἀλλὰ
 ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου, ὅτι
 οὐκ ἔστιν ἡ δύναμις τοῦ
 Θεοῦ, ἀλλὰ ἡ ἀνάγκη
 τοῦ ἀνθρώπου, ὅτι οὐκ
 ἔστιν ἡ ἀνάγκη τοῦ Θεοῦ,
 ἀλλὰ ἡ ἀνάγκη τοῦ ἀνθρώπου.
 Ὁ Θεὸς οὐκ ἔστιν ἀνθρώπου,
 ἀλλὰ ἀνθρώπου Θεός.

na g'au i'á'ron é'w'le des'ion.

[illegible]

[illegible][illegible]

n^e Travada de Moço e a pedra com a lã de ovelha.

Ann' 8. Alger : 1835. in Europe.

1. The first part of the paper is devoted to the consideration of the various forms of the verb 'to be' in the different languages of the world. The author shows that the forms of this verb are not arbitrary, but are determined by the nature of the language and the habits of the people.

[illegible]

expectation in answer to it, viz. that it is a single copy
 of the original manuscript of the book of the Prophet
Isaiah in the original manuscript of the book of the Prophet

d'après M. de la Harpe - lui-même dit le même.
 Le 1^{er} d'été - est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 2^e d'été
 lui-même dit le même. L'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 3^e d'été - est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 4^e d'été
 est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 5^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 6^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 7^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 8^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 9^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 10^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 11^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 12^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 13^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 14^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 15^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 16^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 17^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 18^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 19^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 20^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 21^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 22^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 23^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 24^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 25^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 26^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 27^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 28^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 29^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.
 Le 30^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant. Le 31^e d'été est consacré à l'éducation de l'enfant.

[illegible]

[illegible]